



Donation d'un bien immobilier entre époux

Par **Nicorag**, le **18/11/2014** à **14:20**

Bonjour,

j'ai acheté une maison (40000 euros)il y a une dizaine d'années.

Depuis je me suis marié sous le régime de la communauté universelle(depuis 2.5 ans)et j'ai eu deux enfants(1 et 4 ans)

Je souhaiterais que ma femme devienne propriétaire au même titre que moi.

Au début nous nous sommes orientés vers une modification de contrat de mariage mais beaucoup trop onéreuse pour nous: environ 2000 euros pour le notaire plus les frais d'avocat car avec des enfants ce type de modification doit passer devant la justice.

Du coup j'aurais besoin de renseignement sur la donation entre époux.

Le fait d'avoir des enfants en bas ages empêche il la revente du bien immobilier??

Quels sont les inconvénients de la donation??

Combien va nous coûter une telle démarche?

Par **domat**, le **18/11/2014** à **15:15**

bjr,

si vous êtes vraiment mariés sous le régime de la communauté universelle, vous n'avez pas besoin de donation entre époux.

que prévoit votre contrat de communauté universelle ?

cdt

Par **Nicorag**, le **18/11/2014** à **16:52**

pardon, en fait nous nous sommes mariés sans contrat donc sous le régime de la communauté de biens réduites aux acquêts.

Par **domat**, le **18/11/2014** à **17:08**

c'est bien ce qui me semblait.

je ne suis pas certain que de modifier la propriété de votre bien soit une bonne idée car vous pourriez le regretter en cas de séparation.

par contre vous pouvez vous protéger mutuellement en faisant une donation notarié au

dernier vivant de l'usufruit de l'universalité de vos biens qui ne coûte pas très cher.
si vous êtes seul propriétaire (bien propre), vous pouvez vendre votre bien sans problème.
cdt
cdt

Par **Nicorag**, le **18/11/2014** à **17:30**

Serait-il possible d'avoir une fourchette de prix svp.
En tout cas merci pour ces précieux conseils.